

Commission des libérations conditionnelles du Canada

2024-2025

Plan ministériel

L'honorable Dominic LeBlanc, C.P., c.r., député
Ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et
des Affaires intergouvernementales



Commission des libérations
conditionnelles du Canada

Parole Board
of Canada

Canada

Plan ministériel 2024-2025 (Commission des libérations conditionnelles du Canada)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique, 2024

ISSN 2371-6444

PS91-6F-PDF

Plan ministériel de la Commission des libérations conditionnelles du Canada pour 2024-2025 en un coup d'œil

Un plan ministériel décrit les priorités, les plans et les coûts associés d'un ministère pour les trois prochains exercices.

- [Vision, mission, raison d'être et contexte opérationnel](#)
- [Lettre de mandat du ministre](#)

[Lisez le plan ministériel complet]

[Imprimez cette page]

Principales priorités

Les principales priorités de la CLCC en 2024-2025 sont les suivantes :

- Améliorer le perfectionnement des commissaires, du personnel et de l'organisation et renforcer le cadre d'apprentissage pour soutenir l'application cohérente des exigences législatives et de la jurisprudence pertinente.
- Maintenir une approche de gestion des personnes et de formation qui favorise la diversité, l'équité et l'inclusion, reconnaît les avantages des régimes de travail flexibles et promeut un environnement de travail sain, respectueux, productif et sûr.
- Optimiser les outils de GI/TI afin d'améliorer la livraison des programmes et les services aux clients.
- Renforcer la capacité de répondre aux besoins de populations particulières telles que les femmes, les peuples autochtones, les noirs et les autres groupes racisés.
- Assurer et la mise en œuvre efficace de la sensibilisation par des activités de mobilisation pour informer les partenaires communautaires, les victimes, les demandeurs, les délinquants et les Canadiens sur la portée du travail de la CLCC en tant que tribunal administratif indépendant.

Recentrer les dépenses gouvernementales

Dans le Budget de 2023, le gouvernement s'est engagé à réduire ses dépenses de 14,1 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, à compter de 2023-2024, et de 4,1 milliards de dollars par an par la suite.

Dans le cadre du respect de cet engagement, la CLCC prévoit les réductions de dépenses suivantes :

- **2024-2025** : 1 190 000 \$
- **2025-2026** : 1 794 000 \$
- **2026-2027 et par la suite** : 2 621 000 \$

La CLCC atteindra ces réductions en procédant comme suit :

- en restituant les services votés associés à la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances;
- en trouvant des économies et/ou des approches de prestation de services offrant des économies de coûts concernant la conception ou l'administration tout en maintenant la prestation des programmes de base avec une incidence opérationnelle et des risques résiduels minimales.

Les chiffres de ce plan ministériel tiennent compte de ces réductions.

Faits saillants

Un cadre ministériel des résultats comprend les responsabilités essentielles d'une organisation, les résultats qu'elle prévoit atteindre et les indicateurs de rendement qui mesurent les progrès vers ces résultats.

Décisions relatives à la mise en liberté sous condition

Résultats ministériels

- les décisions relatives à la mise en liberté sous condition sont conformes à la loi, aux politiques de la CLCC et aux principes de justice fondamentale.
- les décisions relatives à la mise en liberté sous condition contribuent à assurer la sécurité des Canadiens.

Dépenses prévues : 46 247 091 \$

Ressources humaines prévues : 322

La CLCC appuiera la capacité des commissaires au moyen de la formation, de l'harmonisation et de la collaboration avec divers intervenants au cours de la prochaine année pour rendre des décisions judiciaires en matière de mise en liberté sous condition. La CLCC prévoit mieux adapter les audiences de libération conditionnelle aux besoins de la population carcérale, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, la réalisation d'audiences adaptées à la culture, sur demande.

De plus amples renseignements sur les [décisions relatives à la mise en liberté sous condition](#) peuvent être trouvés dans le plan ministériel complet.

Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition

Résultats ministériels

- l'échange, au moment opportun, de renseignements utiles avec les victimes, les délinquants, les observateurs, les autres éléments du système de justice pénale et le grand public.

Dépenses prévues : 5 232 835 \$

Ressources humaines prévues : 51

La CLCC continuera à déployer des ressources et des efforts importants sur la sensibilisation de la collectivité et à mobiliser les partenaires et les réseaux du système de justice pénale et de la collectivité. Cela comprend de travailler avec des victimes d'actes criminels, des détenus et des membres du public de manière transparente et adaptée aux besoins.

De plus amples renseignements sur [l'application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition](#) peuvent être trouvés dans le plan ministériel complet.

Décisions relatives à la suspension du casier/au pardon et à la radiation et recommandations concernant la clémence

Résultats ministériels

- les recommandations concernant la clémence sont faites dans le cadre d'un processus juste et de manière transparente.
- les demandes de suspension du casier/de pardon sont traitées en temps opportun.
- les décisions relatives à la suspension du casier/au pardon sont conformes à la loi, aux politiques de la CLCC et aux principes de justice fondamentale.
- les décisions relatives à la suspension du casier/au pardon contribuent à la sécurité des Canadiens.

Dépenses prévues : 13 251 955 \$

Ressources humaines prévues : 83

Les suspensions du casier continueront d'aider à éliminer la stigmatisation associée à un casier judiciaire pour que les personnes ayant un casier judiciaire qui ont purgé leur peine et qui sont des citoyens respectueux des lois puissent accéder à des possibilités d'emploi, de logement, d'études et de bénévolat intéressantes. Une ordonnance de radiation permettra la destruction permanente des documents judiciaires de condamnation pour les infractions admissibles pour lesquelles l'activité ne constitue plus une infraction à une loi fédérale, et si la criminalisation de l'activité est considérée comme une injustice de nature historique. La CLCC continuera de traiter les demandes de clémence lorsque la loi ne prévoit aucun autre moyen de réduire les effets négatifs exceptionnels des sanctions imposées pour des actes criminels.

De plus amples renseignements sur les [décisions relatives à la suspension du casier/au pardon et à la radiation et recommandations concernant la clémence](#) peuvent être trouvés dans le plan ministériel complet.

Services internes

Dépenses prévues : 13 851 811 \$

Ressources humaines prévues : 77

Les services internes à la CLCC veilleront à ce que les services de communication, de gestion des ressources humaines, de gestion financière et de gestion/technologies de l'information soient prodigués.

De plus amples renseignements sur les [services internes](#) peuvent être trouvés dans le plan ministériel complet.

Plan ministériel de la Commission des libérations conditionnelles du Canada pour 2024-2025

Sur cette page

- [De la part de la présidente](#)
- [Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes](#)
 - [Décisions relatives à la mise en liberté sous condition](#)
 - [Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition](#)
 - [Décisions relatives à la suspension du casier/au pardon et à la radiation et recommandations concernant la clémence](#)
 - [Services internes](#)
- [Dépenses et ressources humaines prévues](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [État condensé prospectif des opérations](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Définitions](#)

[\[Imprimez cette page\]](#)

De la part de la présidente

À titre de présidente de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC), j'ai le plaisir de présenter le Plan ministériel de 2024-2025. Ce rapport met en lumière nos principaux domaines d'intérêt et les résultats que nous désirons atteindre au cours du prochain exercice.

La CLCC, en tant que tribunal administratif indépendant et partie intégrante du système canadien de justice pénale, rend des décisions judicieuses relatives à la mise en liberté sous condition, à la suspension du casier, au pardon et à la radiation, et formule des recommandations en matière de clémence. La CLCC contribue au mandat du gouvernement du Canada consistant à faire en sorte que le pays soit sûr et sécuritaire en favorisant la réinsertion sociale en temps opportun des délinquants et la réhabilitation soutenue de ces derniers dans la société à titre de citoyens respectueux des lois. La protection de la société est le critère prépondérant dans toutes les décisions de la CLCC. La CLCC exerce ses activités de manière transparente et responsable tout en respectant la diversité et les droits des délinquants et des victimes, conformément aux responsabilités et aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

En 2024-2025, la CLCC continuera de respecter son mandat en matière de sécurité publique, en plus d'innover et de renforcer sa capacité à répondre aux besoins propres aux candidats à la libération conditionnelle et aux personnes qui font l'objet d'examen prévus par la loi, notamment les femmes, les Autochtones, les Noirs et d'autres personnes appartenant à des groupes vulnérables et racialisés. La CLCC continuera également de défendre la diversité, l'équité et l'inclusion et travaillera avec ses partenaires du système de justice pénale et ses partenaires communautaires pour contribuer à l'élimination des obstacles systémiques au sein du système de justice pénale.

La CLCC s'engage également à favoriser un environnement de travail sain, respectueux, collaboratif, productif et sécuritaire pour l'ensemble des commissaires et du personnel. De plus, la CLCC se concentrera à maintenir une approche de gestion des personnes qui favorise la diversité, l'équité et l'inclusion, combinée à une approche de formation modernisée qui favorise l'innovation et l'excellence. La CLCC exerce ses activités dans un paysage juridique complexe et en constante évolution, qui fait l'objet d'un examen accru du public, ce qui nécessite un renforcement de la formation, un cadre stratégique à jour et de nouveaux outils, méthodes et ressources pour s'acquitter efficacement de son mandat en matière de sécurité publique.

Je suis persuadée que, par la mise en œuvre des plans et des priorités exposés dans le présent rapport, la CLCC s'est fixée un cap pour s'assurer qu'elle répond aux normes les plus élevées de professionnalisme dans sa contribution à la sécurité publique.

Jennifer Oades

Présidente, Commission des libérations conditionnelles du Canada

Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes :

- Décisions relatives à la mise en liberté sous condition
- Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition
- Décisions relatives à la suspension du casier/au pardon et à la radiation et recommandations concernant la clémence
- Services internes

Décisions relatives à la mise en liberté sous condition

Dans la présente section

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Résultats et cibles
- Plans visant à atteindre les cibles
- Principaux risques
- Aperçu des ressources prévues en 2024-2025
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes
- Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

Description

La mise en liberté sous condition est fondée sur le principe et soutenue par la recherche selon lequel la sécurité de la collectivité est assurée par la mise en liberté graduelle et en temps opportun, supervisée des délinquants au sein de la collectivité. Divers éléments contribuent au processus de mise en liberté, notamment la qualité des décisions en matière de liberté sous condition fondées sur le risque de récidive, l'efficacité des programmes et des traitements, et la surveillance efficace dans la collectivité. Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, la Commission des libérations conditionnelles du Canada fournit des renseignements à jour et exacts aux commissaires pour les aider à prendre des décisions, et crée des formations et des politiques qui constituent des outils essentiels pour l'évaluation du risque et la prise de décisions qui sont conformes à la loi.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité fondamentale contribue au domaine de la « bonne gouvernance » du Cadre de qualité de vie pour le Canada, et plus particulièrement à la représentation dans les services correctionnels et la population carcérale, ainsi qu'à la confiance dans les établissements.

Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle des décisions relatives à la mise en liberté sous condition, les indicateurs, les résultats des trois exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024-2025.

Tableau [1] : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel

Décisions relatives à la mise en liberté sous condition sont conformes à la loi, aux politiques de la CLCC et aux principes de justice fondamentale.

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Le pourcentage de décisions qui sont confirmées par la Section d'appel.	85 %	81 %	79 %	≥85 %	31 mars 2025
Le pourcentage de demandes d'appel traitées en 120 jours civils ou moins.	S/O	S/O	74 % ¹	≥95 %	31 mars 2025

Tableau [2] : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel

Décisions relatives à la mise en liberté sous condition contribuent à assurer la sécurité des Canadiens.

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Le pourcentage de délinquants en liberté conditionnelle qui ne sont pas condamnés pour une infraction violente lors de leur période de surveillance.	99 %	99 %	99 % ²	≥98 %	31 mars 2025
Le pourcentage de délinquants en liberté conditionnelle qui ne sont pas reconnus coupables d'une infraction avant la fin de leur période de surveillance.	98 %	99 %	99 % ³	≥96 %	31 mars 2025
Le pourcentage de délinquants qui étaient en liberté conditionnelle	99 %	99 %	99 %	≥98 %	31 mars 2025

¹ Il s'agit d'un nouvel indicateur en 2022-2023.

² Ce paramètre n'est pas toujours statique pour les exercices financiers antérieurs, car les délinquants peuvent être accusés d'une infraction qui a eu lieu durant une période de supervision, puis être reconnus coupables d'une infraction après la fin de l'exercice financier.

³ Ce paramètre n'est pas toujours statique pour les exercices financiers antérieurs, car les délinquants peuvent être accusés d'une infraction qui a eu lieu durant une période de supervision, puis être reconnus coupables d'une infraction après la fin de l'exercice financier.

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
totale quand leur peine a pris fin et qui n'ont pas été réadmis par la suite en raison d'une condamnation pour une infraction violente (cinq ans après l'expiration du mandat).					
Le pourcentage de décisions relatives à la postsuspension et au maintien en incarcération qui sont traitées dans les délais prescrits par la loi sans perte de compétence.	100 %	100 %	100 %	≥98 %	31 mars 2025

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la CLCC sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Plans visant à atteindre les cibles

La responsabilité essentielle de la CLCC en matière de mise en liberté sous condition découle de la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#). Au cours du prochain exercice, la CLCC continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires du système de justice pénale ([Sécurité publique Canada](#), [le Service correctionnel du Canada \[SCC\]](#), [la Gendarmerie royale du Canada](#), [le ministère de la Justice](#), et d'autres partenaires de la collectivité) pour favoriser la prise de décisions judiciaires en matière de mise en liberté sous condition. En 2024-2025, la CLCC effectuera approximativement 15 000 examens et rendra environ 21 000 décisions concernant des délinquants sous responsabilité fédérale, provinciale et territoriale.

TRAVAILLER AVEC LES PARTENAIRES

La CLCC travaille avec divers partenaires en consultation et en coopération avec les peuples autochtones pour mettre en œuvre la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) en mettant l'accent sur l'élaboration de solutions efficaces et appropriées sur le plan culturel.

Au cours du prochain exercice la CLCC continuera de renforcer la capacité des commissaires et d'encourager la formation afin d'assurer la qualité des décisions rendues à l'égard de la mise en liberté sous condition. La CLCC appuie l'approche du gouvernement en matière d'ouverture, de responsabilisation et de transparence, et continuera de travailler avec le Bureau du Conseil privé (BCP) pour terminer les processus de qualification des commissaires. Afin d'optimiser la capacité de prendre des décisions judiciaires, les commissaires doivent avoir accès à des formations pertinentes en temps opportun. La CLCC continue de recourir à des réunions en personne et à des séances de formation complétées par des options de participation virtuelle et prévoit élaborer des modules de formation par

des études de cas autogérés pour améliorer l'orientation/formation des commissaires en 2024-2025. Un exercice d'harmonisation se poursuivra en 2024-2025 pour garantir que la CLCC travaille de manière cohérente pour l'atteinte d'objectifs communs qui se situent dans le cadre stratégique, législatif et procédural de la CLCC et qui peuvent être maintenus dans l'ensemble des bureaux de la CLCC. La CLCC y parviendra en faisant progresser son initiative d'examen des formations, appuyée par les résultats du sommet sur l'apprentissage de 2023 et les recommandations de l'examen externe de 2023 du cadre de formation de la CLCC.

La CLCC a mis sur pied un groupe de travail sur la diversité et le racisme systémique chargé d'examiner les questions de diversité en général, en accordant une attention particulière au racisme envers les Noirs et aux préoccupations des Autochtones. Ces questions comprennent les considérations relatives à l'expérience des personnes condamnées à une peine d'emprisonnement, à l'expérience des employés et au système de justice pénale dans son ensemble. La CLCC a ensuite publié un rapport intitulé [Vers la diversité, l'équité et l'inclusion](#) et élaboré un plan d'action en réponse aux recommandations du rapport. En 2024-2025, la CLCC continuera de mettre en œuvre les recommandations de ce plan d'action, notamment l'expansion des processus d'audiences adaptées à la culture pour les personnes noires. La CLCC participe également à la [Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires](#) dirigée par le ministère de la Justice Canada qui vise à renforcer le système de justice pénale pour les personnes noires.

La CLCC continuera d'améliorer les initiatives qui visent à rendre les processus de libération conditionnelle plus souples et adaptés aux besoins des délinquantes, des délinquants autochtones, des personnes de race noire et d'autres groupes racialisés. Également, elle continuera à promouvoir la mise en œuvre du [premier Plan d'action 2ELGBTQIA+ du Canada](#) (promotion des droits et de l'égalité des personnes deux-esprits, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer et intersexes ainsi que des personnes de diverses identités sexuelles et de genre au Canada).

En 2024-2025, les audiences de la CLCC continueront d'avoir lieu au moyen d'une combinaison de participation en personne et à distance. En 2024-2025, la CLCC s'attend à une augmentation du nombre d'audiences adaptées à la culture par rapport à l'exercice précédent.

Principaux risques

Bien que la CLCC dispose de stratégies d'atténuation importantes, la prise de décisions de qualité demeure l'un des principaux risques pour la CLCC. Les sous-risques comprennent :

- Maintenir l'uniformité nationale dans la mise en œuvre des procédures et des politiques harmonisées dans l'ensemble de la CLCC;
- Améliorer les compétences et les qualifications des commissaires et la formation qui leur est offerte;
- S'adapter aux profils complexes et diversifiés de la population carcérale (tout en reconnaissant que la CLCC n'a pas d'influence sur les taux d'incarcération des groupes de délinquants).

Conformément aux dispositions des lois régissant la CLCC, l'application uniforme du processus décisionnel dans une zone géographique aussi vaste est primordiale. Une formation complète et de pointe est le fondement d'une prise de décisions de qualité. Par conséquent, la CLCC veillera à ce que la formation de base et les outils soient à jour et mis à la disposition des commissaires et du personnel en temps opportun.

De plus, la présence de soutien et de processus normalisés est tout aussi importante, en particulier avec la mise en œuvre et l'utilisation de fichiers électroniques, car les commissaires peuvent désormais effectuer les examens plus efficacement.

Aperçu des ressources prévues en 2024-2025

- Dépenses prévues : 46 247 091 \$
- Ressources à temps plein prévues : 322

Priorités gouvernementales connexes

Analyse comparative entre les sexes plus

La CLCC a mis en place un Cadre d'analyse comparative entre les sexes plus afin de s'assurer que les facteurs intersectoriels sont pris en compte dans les politiques, les programmes et les initiatives relevant de cette responsabilité essentielle. Par exemple, des procédures d'audiences adaptées sont disponibles pour les personnes autochtones et noires afin de contribuer à la compréhension des facteurs systémiques et historiques dans la prise de décision.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable des Nations Unies

La CLCC contribuera à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies en continuant de fournir une formation sur la compétence culturelle autochtone à tous les employés et les commissaires, et s'assurera que les commissaires ont achevé la Formation de sensibilisation aux cultures autochtones dans l'année suivant l'activation de leur mandat. Ceci permettra de répondre à l'objectif de développement durable (ODD) de favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones et de prendre des mesures contre l'inégalité en continuant de mettre en œuvre la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) à l'appui du plan d'action de 2023 à 2028 sur la Déclaration des Nations Unies.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les contributions de la CLCC au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 ainsi qu'à la stratégie fédérale de développement durable dans notre [stratégie ministérielle de développement durable](#).

Répertoire des programmes

Les décisions relatives à la mise en liberté sous condition est pris en charge par le programme suivant dans le répertoire des programmes :

- Décisions relatives à la mise en liberté sous condition

Des informations complémentaires sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes de la CLCC sont disponibles sur l'[InfoBase du GC](#).

Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

Aucune modification n'a été apportée au cadre de présentation de rapports depuis l'année dernière.

Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)

- Résultats et cibles
- Plans visant à atteindre les cibles
- Principaux risques
- Aperçu des ressources prévues en 2024-2025
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes
- Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

Description

Cette responsabilité essentielle permet de s'assurer que la CLCC exerce ses activités de manière transparente et responsable, conformément aux dispositions de la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#). Elle inclut le fait de travailler avec les victimes d'actes criminels, les délinquants et le public, en leur fournissant de l'information à propos de nos politiques et de nos programmes, notamment l'accès au Registre des décisions de la CLCC, ainsi qu'à offrir de l'aide aux personnes qui assistent aux audiences à titre d'observateurs. La responsabilité essentielle inclut également le fait d'encourager la participation des citoyens, d'améliorer l'éducation et la sensibilisation du public, de mener des enquêtes sur des incidents survenus dans la collectivité (c.-à-d. lorsqu'il y a une nouvelle infraction), de surveiller le rendement de la CLCC et de rendre compte des résultats liés au processus de mise en liberté sous condition.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue au domaine de la « saine gouvernance » du Cadre de qualité de vie pour le Canada, et plus précisément à la confiance envers les établissements et à l'accès à un système de justice juste et équitable.

Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle de l'application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition, les indicateurs, les résultats des trois exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024-2025.

Tableau [3] : Indicateurs, résultats et objectifs pour le résultat ministériel

L'échange, au moment opportun, de renseignements utiles avec les victimes, les délinquants, les observateurs, les autres éléments du système de justice pénale et le grand public.

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Le pourcentage de personnes (c.-à-d. observateurs et victimes) qui sont satisfaites de la qualité du service et de la rapidité avec laquelle	92 %	92 %	81 %	≥80 %	31 mars 2025

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
l'information leur a été fournie. ⁴					
Le pourcentage de demandes d'information faites par l'intermédiaire du registre des décisions auxquelles on répond en temps opportun.	99 %	96 %	97 %	≥80 %	31 mars 2025

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la CLCC sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Plans visant à atteindre les cibles

En 2024-2025, la CLCC continuera de consacrer des efforts et des ressources considérables à la sensibilisation de la collectivité et à la collaboration avec les partenaires et les réseaux du système de justice pénale et de la collectivité.

La CLCC continuera d'offrir des activités de sensibilisation virtuellement et en personne aux Canadiens. Les activités de sensibilisation virtuelles par vidéoconférence se sont avérées une méthode efficace et efficiente de compléter les activités traditionnelles de sensibilisation en personne et d'élargir la capacité de la CLCC de joindre les groupes établis et de nouveaux groupes. La CLCC cherchera à continuer d'accroître ses activités de sensibilisation en personne pour retrouver son niveau d'avant la pandémie en continuant d'offrir ce service. La CLCC prévoit offrir des séances de sensibilisation aux femmes, aux Autochtones et aux Noirs incarcérés sur les processus décisionnels et d'audiences concernant la libération conditionnelle et faire connaître l'option des audiences adaptées à la culture.

Dans le cadre du processus de qualification des commissaires, la CLCC continuera d'accroître sa stratégie de sensibilisation dans le but de faire connaître les possibilités d'emploi à titre de commissaire dans diverses organisations et associations au pays. Reconnaisant l'exigence législative selon laquelle la CLCC doit compter des commissaires qui reflètent la population qu'elle sert, des efforts continus seront effectués pour attirer un éventail élargi de personnes pour qu'elles présentent une demande dans le cadre du processus de qualification des commissaires.

L'utilisation des médias sociaux pour mieux faire connaître et comprendre le mandat, les programmes et les services de la CLCC continuera également d'être un point d'intérêt. La présence accrue dans les communications publiques demeure une importante façon d'assurer la transparence et la responsabilisation, et constitue une priorité pour la CLCC. La collaboration avec le SCC, dans le cadre de

SENSIBILISATION
Les activités de sensibilisation ciblées en 2024-2025 visent les femmes, les Autochtones, les personnes noires, les personnes 2ELGBTQIA+, et les autres personnes racialisées.

⁴ Les résultats en 2020-2021 et 2021-2022 sont tirés d'un questionnaire rempli en 2016-2017. Le prochain a été effectué en 2022-2023.

divers groupes de travail, demeure aussi un aspect important pour s'acquitter efficacement des responsabilités essentielles.

La CLCC reconnaît que les victimes font partie intégrante du processus de libération conditionnelle et demeure déterminée à respecter et à protéger les droits que leur confère la [Charte canadienne des droits des victimes](#). La CLCC continuera de faciliter la participation des victimes et des observateurs aux audiences.

Principaux risques

Il y a un risque que l'échange de renseignements pertinents avec les victimes, les délinquants, les observateurs, d'autres composantes du système de justice pénale et le grand public ne soit pas fait dans le respect des délais.

La CLCC veille à ce que les droits conférés aux victimes par la [Charte canadienne des droits des victimes](#) et de la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#) soient respectés, et elle adopte une approche collaborative pour améliorer de façon continue les services fournis aux victimes afin que les questions relatives aux victimes continuent d'être prises en compte dans le cadre de l'exécution du mandat de la CLCC.

La CLCC s'assurera également qu'elle continue d'avoir accès à une solution de vidéoconférence répondant à ses besoins changeants en ce qui concerne les audiences à distance, en tenant compte de la diversité des intervenants et en respectant les besoins de confidentialité.

Aperçu des ressources prévues en 2024-2025

- Dépenses prévues : 5 232 835 \$
- Ressources à temps plein prévues : 51

Priorités gouvernementales connexes

Analyse comparative entre les sexes plus

La CLCC a mis en œuvre un cadre d'analyse comparative entre les sexes plus pour s'assurer que les facteurs qui se recoupent sont pris en compte dans les politiques, les programmes et les initiatives de cette responsabilité essentielle. La CLCC tient compte des besoins uniques et de la surreprésentation de certaines populations incarcérées pour déterminer les activités de formation et de sensibilisation ciblées.

Répertoire des programmes

L'application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition est pris en charge par le programme suivant dans le répertoire des programmes :

- Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition

Des informations complémentaires sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes de la CLCC sont disponibles sur l'[InfoBase du GC](#).

Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

Aucune modification n'a été apportée au cadre de présentation de rapports depuis l'année dernière.

Décisions relatives à la suspension du casier/au pardon et à la radiation et recommandations concernant la clémence

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Principaux risques](#)
- [Aperçu des ressources prévues en 2024-2025](#)
- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)
- [Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière](#)

Description

Une suspension du casier/Un pardon vise à appuyer la réinsertion sociale sûre et durable d'une personne. C'est une action administrative dont l'objet est d'effacer la honte rattachée au fait d'avoir un casier judiciaire aux personnes condamnées d'une infraction à une loi fédérale, qui ont purgé leur peine, ayant satisfait aux critères de la [Loi sur le casier judiciaire](#) et se conduisent en citoyens respectueux des lois depuis un nombre d'années déterminées. Les suspensions du casier/les pardons peuvent être révoqués ou cesser d'avoir effet si une nouvelle infraction est commise ou si une personne n'est plus de bonne conduite. Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, la CLCC vérifie l'admissibilité des demandes, réunit les renseignements nécessaires pour la prise de décisions des commissaires et élabore des politiques qui orientent les processus décisionnels.

De plus, en vertu de la [Loi sur la radiation](#), la CLCC ordonnera la radiation des dossiers judiciaires admissibles qui constituerait aujourd'hui des infractions légales. Les personnes reconnues coupables d'une infraction énumérée dans l'annexe de la [Loi sur la radiation](#) peuvent demander une ordonnance de radiation, de même que les personnes autorisées dans le cas d'une personne décédée. La différence entre une suspension de casier/un pardon et une radiation est que dans le cas d'une suspension de casier/un pardon, le casier judiciaire est tenu séparément des autres dossiers, alors qu'une radiation détruirait complètement le casier. La CLCC est aussi responsable d'évaluer les demandes et de fournir des recommandations en vertu de la [Prérogative royale de clémence](#) (c.-à-d. clémence) ainsi qu'à donner des avis au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile sur le bien-fondé de chaque cas.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue au domaine de la « saine gouvernance » du Cadre de qualité de vie pour le Canada, et plus précisément à la confiance envers les établissements et à l'accès juste et équitable à la justice.

Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle des décisions relatives à la suspension du casier/au pardon et à la radiation et recommandations concernant la clémence, les indicateurs, les résultats des trois exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024-2025.

Tableau [4] : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel

Recommandations concernant la clémence sont faites dans le cadre d'un processus juste et de manière transparente.

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Le pourcentage de dossiers de clémence soumis à l'examen du ministre pour revue qui sont considérés complets.	100 %	100 %	100 %	≥95 %	31 mars 2025

Tableau [5] : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel

Demandes de suspension du casier/de pardon sont traitées en temps opportun.

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Le pourcentage des décisions de suspension du casier/de pardon qui sont traitées dans les délais établis.	89 % ⁵	99 % ⁶	99 %	≥95 %	31 mars 2025

Tableau [6] : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel

Décisions relatives à la suspension du casier/au pardon sont conformes à la loi, aux politiques de la CLCC et aux principes de justice fondamentale.

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Le pourcentage des cas qui n'exigent pas un nouvel examen à la suite d'une ordonnance de la Cour fédérale.	100 %	100 %	100 %	≥95 %	31 mars 2025

⁵ La pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur les activités de la Division de la clémence et de la suspension du casier, particulièrement au cours de la première moitié de l'exercice. Au cours des premiers mois de la pandémie, il était difficile d'être présent au bureau en personne pour traiter les dossiers, mais la CLCC a rapidement adapté ses activités pour surmonter cette difficulté.

⁶ À la suite d'une année pendant laquelle un nombre inhabituellement élevé d'infractions aux normes de service a eu lieu en raison des mesures prises pendant la pandémie, la CLCC est revenue à son niveau habituel de rendement en 2021-2022.

Tableau [7] : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel

Décisions relatives à la suspension du casier/au pardon contribuent à la sécurité des Canadiens.

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Le pourcentage de décisions sur la suspension du casier/le pardon qui ne sont pas révoqués ou annulés.	95 %	95 %	95 %	≥95 %	31 mars 2025

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la CLCC sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Plans visant à atteindre les cibles

La CLCC administrera avec efficacité cette responsabilité essentielle en évaluant et en traitant toutes les demandes de suspension du casier et de pardon conformément aux délais de traitement établis ainsi qu'en évaluant et en traitant les demandes de radiation rapidement.

La CLCC continuera également à travailler avec ses partenaires du système de justice pénale lors de l'évaluation des demandes de suspension du casier et de pardon afin de faciliter le traitement et les enquêtes.

Dans le cadre d'une large stratégie gouvernementale visant à moderniser le programme de suspension du casier et de pardon, des travaux se poursuivront en 2024-2025 relativement à un projet pluriannuel visant à améliorer le système interne de gestion des cas et de prise de décisions de la CLCC, soit le Système de pardon et de Suspension du casier (SPSC). Ce projet vise la modernisation du système actuel, ce qui comprend l'interopérabilité avec le système de la GRC et la mise en œuvre d'un nouveau portail en ligne destiné au public permettant aux utilisateurs de présenter leurs demandes de suspension du casier, de pardon, de radiation ou de clémence par voie électronique, de façon à simplifier et à accélérer le processus.

La CLCC a reçu des fonds dans le cadre du budget de 2021 pour l'aider à atteindre cet objectif important. Ces fonds ont également permis de réduire les frais exigés pour une demande de suspension du casier, qui sont passés de 657,77 \$ à 50 \$, ce qui permet d'accroître de façon importante l'accès à la suspension du casier et au pardon. Les frais pour la présentation d'une demande ont été réduits au moyen de l'[Arrêté sur le prix à payer pour des services en vue d'une réhabilitation](#) en janvier 2022.

En mars 2020, la Cour fédérale a déclaré inconstitutionnelles les dispositions transitoires des modifications à l'article 4 de la [Loi sur le casier judiciaire](#), à savoir l'article 10 de la [Loi limitant l'admissibilité à la réhabilitation pour des crimes graves](#) et l'article 161 de la [Loi sur la sécurité des rues et des communautés](#). La Cour a conclu que ces dispositions contreviennent aux alinéas 11h) et 11i) de la [Charte canadienne des droits et libertés](#) parce qu'elles alourdissent la peine imposée au moment du prononcé de la sentence et privent les demandeurs de leur droit de bénéficier de la peine la moins sévère,

FAITS SAILLANTS DU PROGRAMME

- On estime qu'en 2024-2025, la CLCC recevra environ 18 000 demandes de suspension du casier et de pardon et acceptera d'en traiter environ 13 500.
- La CLCC prévoit recevoir environ 31 demandes de clémence en 2024-2025.

applicable au moment où l'infraction a été commise. En raison de cette décision, la CLCC n'applique plus rétrospectivement les modifications législatives apportées à la [Loi sur le casier judiciaire](#) en 2010 et 2012 (pour ce qui est des périodes et des critères d'admissibilité) pour tous les demandeurs de suspension du casier qui ont commis leur plus récente infraction avant l'entrée en vigueur de ces changements. La réduction importante des frais pour la présentation d'une demande, jumelée à la décision de la Cour fédérale de 2020, devrait faire en sorte qu'au fil du temps, le nombre de demandes de suspension du casier se rapproche des niveaux observés avant 2010.

En 2024-2025, la CLCC continuera d'administrer la [Loi sur la radiation de condamnations constituant des injustices historiques](#) ainsi que de traiter les demandes de suspension du casier liées au cannabis soumises en vertu des modifications apportées à la [Loi sur le casier judiciaire](#) à la suite du projet de loi C-93, [Loi prévoyant une procédure accélérée et sans frais de suspension de casier judiciaire pour la possession simple de cannabis](#), qui est entrée en vigueur en août 2019.

Une initiative de renouvellement du programme de clémence a été approuvée en mai 2021 et est en phase finale d'achèvement. Cette démarche a mis en évidence les défis auxquels le programme est confronté et vise à renforcer l'intégrité globale du programme de clémence en continuant de mettre l'accent sur l'amélioration des opérations connexes pour faciliter l'adoption d'une norme de service interne visant à traiter les demandes de clémence plus rapidement. Les recommandations découlant des résultats de cette initiative de renouvellement seront mises en œuvre au cours de l'exercice 2024-2025.

Principaux risques

Le traitement des demandes dans les délais de traitement établis demeure l'un des principaux risques pour la CLCC dans le cadre de cette responsabilité essentielle. De plus, la CLCC met en œuvre quatre régimes législatifs, dont un pour les suspensions d'un casier lié à la possession de cannabis, ce qui augmente considérablement la complexité du programme puisque les critères d'admissibilité et de prise de décisions pour chaque régime législatif sont différents. L'administration de multiples régimes met en péril l'intégrité du programme. De même, le système actuel de gestion des cas mis en place en 2000-2001 a été modifié à plusieurs reprises pour intégrer des changements législatifs et procéduraux. Le système ne peut se raccorder à un portail de demandes en ligne, et les demandeurs ne sont pas en mesure à l'heure actuelle de présenter une demande de suspension du casier en ligne. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, la CLCC travaille à l'amélioration de la fonctionnalité du SPSC et transforme le processus de demande associé au programme pour le rendre accessible en ligne. Les demandeurs pourront ainsi utiliser un portail sécurisé pour soumettre des demandes, transmettre des documents par voie numérique et demander des mises à jour sur l'état de leur dossier.

Une formation complète est le fondement de la prise de décisions. Par conséquent, la CLCC veillera à ce que la formation de base et les outils soient à jour et mis à la disposition des commissaires et du personnel en temps opportun.

Aperçu des ressources prévues en 2024-2025

- Dépenses prévues : 13 251 955 \$
- Ressources à temps plein prévues : 83

Priorités gouvernementales connexes

Analyse comparative entre les sexes plus

La CLCC a mis en œuvre un cadre d'analyse comparative entre les sexes plus pour s'assurer que les facteurs qui se recoupent sont pris en compte dans les politiques, les programmes et les initiatives de cette responsabilité essentielle.

Répertoire des programmes

Les décisions relatives à la suspension du casier/au pardon et à la radiation et recommandations concernant la clémence est pris en charge par le programme suivant dans le répertoire des programmes :

- Décisions relatives à la suspension du casier/au pardon et à la radiation et recommandations concernant la clémence

Des informations complémentaires sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes de la CLCC sont disponibles sur l'[InfoBase du GC](#).

Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

Aucune modification n'a été apportée au cadre de présentation de rapports depuis l'année dernière.

Services internes

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [Aperçu des ressources prévues en 2024-2025](#)
- [Priorités gouvernementales connexes](#)

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations intégrées et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance;
- services de communications;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services de technologie de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Plans visant à atteindre les cibles

Les activités relevant des services internes prévues pour l'exercice 2024-2025, décrites ci-dessous, joueront un rôle de soutien essentiel pour l'exécution du mandat de la CLCC. Ces services internes sont influencés par les priorités organisationnelles suivantes de la CLCC :

- favoriser une approche de gestion des personnes qui encourage la diversité et l'inclusion, reconnaît les avantages des modalités de travail flexibles et crée un environnement de travail sain, respectueux, productif et sûr;
- optimiser les outils de GI/TI afin d'améliorer la livraison des programmes et les services aux clients.

Les principaux domaines d'intérêt pour 2024-2025 sont les suivants :

- gestion des personnes;
- équité en matière d'emploi;
- diversité et inclusion;
- accessibilité;
- santé et sécurité au travail;
- avenir du milieu de travail;
- soutien aux principales activités de TI de la CLCC (au moyen de l'entente-cadre de services avec le SCC);
- contribuer aux ODD indiqués dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) 2023-2027 de la CLCC.

En 2024-2025, la CLCC continuera d'élaborer des stratégies de gestion des ressources humaines qui offrent la souplesse nécessaire pour faciliter le réaligement des ressources avec les priorités et appuyer les gestionnaires dans le recrutement et le maintien en poste des talents, tout en offrant un environnement de travail positif. Elle prévoit s'appuyer sur les fondements créés par son Cadre de gestion des talents en mettant l'accent sur la réduction des contraintes en matière de dotation et en explorant des collaborations d'échange des talents avec d'autres ministères tout en offrant un apprentissage ciblé. La CLCC continuera d'encourager et de promouvoir le perfectionnement professionnel pour ses employés, d'intégrer les valeurs et l'éthique dans leur travail quotidien et de veiller à ce qu'elle dispose des compétences adéquates pour les postes clés. De plus, la CLCC prévoit continuer d'appuyer la santé mentale et le bien-être des commissaires et du personnel par le renouvellement et la promotion de ses ententes de service avec le Programme d'aide aux employés (y compris LifeSpeak), et les services de l'ombudsman et de gestion informelle des conflits.

En 2024-2025, la CLCC mettra également l'accent sur les domaines de l'équité, de la diversité et de l'inclusion au travail en mettant en œuvre des mesures qui appuient l'[appel à l'action du greffier](#) en faveur

FAITS SAILLANTS

- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'équité en matière d'emploi de la CLCC et la surveillance des résultats pour combler les lacunes en matière de sous-représentation.
- Poursuivre la mise en œuvre de l'appel à l'action du greffier du Conseil privé en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale.
- Renforcer les services de TI de la CLCC en élaborant un plan/une feuille de route sur la TI sur trois ans et en déterminant les exigences opérationnelles avec des jalons mesurables.
- Élaborer et publier le rapport d'étape sur l'accessibilité de 2024-2025 de la CLCC et poursuivre la mise en œuvre du plan d'accessibilité de 2023-2025 de la CLCC.

de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique, les [appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#) et d'autres initiatives/stratégies gouvernementales. L'objectif est d'attirer, recruter, mobiliser, perfectionner et maintenir en poste les talents dans les groupes sous-représentés au titre de l'équité et de la quête d'équité en matière d'emploi. Par conséquent, la CLCC poursuivra l'exécution de son plan d'équité en matière d'emploi en augmentant le recrutement des groupes sous-représentés, conformément à la disponibilité au sein de la population active.

La CLCC poursuivra ses efforts de mise en œuvre de sa politique de prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail et des exigences du [Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail](#). Plus précisément, la CLCC mettra l'accent sur la prestation de séances de formation à ses commissaires et son personnel qui sont propres à la culture, aux conditions et aux activités du milieu de travail de la CLCC, et sur l'élaboration d'outils et de communications sur la sensibilisation pour répondre aux cas de harcèlement et de violence dans le lieu de travail et les signaler.

Au fur et à mesure que le modèle de travail hybride continuera d'évoluer dans l'ensemble de la fonction publique, la CLCC poursuivra l'élaboration de son cadre sur l'avenir du lieu de travail en évaluant ses besoins en matière d'adaptation, y compris les exigences en matière d'espace, de technologie et de sécurité à court et à moyen terme (c.-à-d. les cinq prochaines années). La CLCC prévoit également renforcer son cadre de gestion du matériel par l'amélioration des pratiques de gestion des actifs pour les véhicules du parc et d'autres actifs non informatiques.

En 2024-2025, la CLCC continuera à fournir des services d'acquisition. Le modèle de prestation de services offre des services à d'autres petits ministères et organismes (PMO). Le service a commencé en tant que projet pilote en 2023-2024 et la CLCC a signé des accords sur les niveaux de service avec huit PMO. Il est prévu de signer d'autres accords afin de parvenir à un revenu stable et à un modèle de prestation de services au cours des années suivantes, de façon continue. L'objectif est de renforcer des capacités stables, de former et de retenir les employés dans le domaine de l'approvisionnement, et de remédier aux pénuries de services de gestion des achats à la CLCC et au sein de la communauté des PMO.

La CLCC contribuera à l'avancement des ODD décrits dans la SMDD 2023-2027 de la CLCC en :

- continuant de progresser dans la transformation des véhicules légers de son parc pour atteindre les objectifs du Programme 2030 du Canada, lorsque des options durables sont disponibles, et respecter la faisabilité opérationnelle de la CLCC;
- veillant à ce que tous les spécialistes de la gestion des achats et du matériel et les détenteurs des cartes d'achat soient formés en approvisionnement écologique;
- élaborant et publiant des plans d'urgence et d'évacuation de l'immeuble pour chaque bureau de la CLCC et en élaborant un processus pour permettre aux employés et aux commissaires de demander des plans d'urgence personnalisés.

Aperçu des ressources prévues en 2024-2025

- Dépenses prévues : 13 851 811 \$
- Ressources à temps plein prévues : 77

Priorités gouvernementales connexes

Planification de l'attribution des marchés aux entreprises autochtones

- La CLCC dispose d'un budget d'environ 8,6 millions de dollars pour les services professionnels et spéciaux. De ce montant, 7,6 millions de dollars sont destinés aux dépenses internes pour les services internes offerts par d'autres ministères, notamment les services de TI, les services juridiques et la traduction. Cela laisse un montant d'environ un million de dollars pour les dépenses externes qui vont principalement aux conseillers et aux experts en la matière.
- Au fil des ans, la CLCC a collaboré avec des Aînés et des conseillers culturels pour fournir des audiences adaptées à la culture aux délinquants autochtones. Les contrats de service avec les Aînés et les conseillers culturels représentent la majeure partie du plan de la CLCC pour atteindre l'objectif obligatoire minimal de 5 % de la valeur totale des contrats attribués aux entreprises autochtones chaque année. La CLCC continuera d'élaborer des stratégies pour améliorer et conserver sa liste de fournisseurs qui offrent des audiences adaptées sur le plan culturel.
- La CLCC prévoit également acheter du matériel et des fournitures comme des services professionnels, du mobilier et des fournitures de bureau auprès d'entreprises autochtones sélectionnées pour les offres à commandes.

Tableau [8] : Le tableau suivant présente, en pourcentage, les valeurs réelles, projetées et prévues pour l'objectif.

Description du champ de déclaration de 5 %	Pourcentage de réalisation 2022-2023	Cible visée pour 2023-2024	Cible prévue pour 2024-2025
Stratégie d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones	1 310 700 \$ ou 25,7 % de la valeur totale des acquisitions, qui est de 5,1 millions de dollars	680 400 \$ ou 25,2 % de la valeur totale des acquisitions, qui est de 2,7 millions de dollars	579 600 \$ ou 25,2 % de la valeur totale des acquisitions, qui est de 2,3 millions de dollars

Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues de la CLCC pour les trois prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2024-2025 avec les dépenses réelles pour l'exercice en cours et les exercices précédents.

Dans la présente section

- Dépenses
- Financement
- État condensé prospectif des opérations
- Ressources humaines

Dépenses

Figure [1] : Dépenses par responsabilité essentielle en 2024-2025

Le graphique ci-dessous résume les dépenses prévues de la CLCC par responsabilité essentielle.

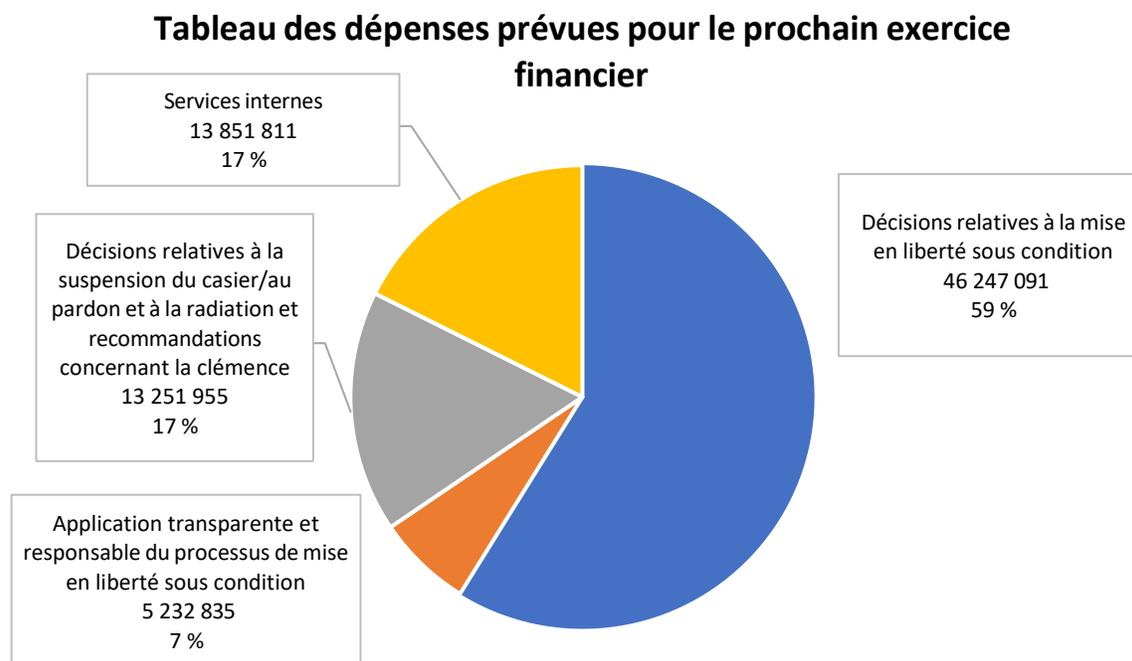


Tableau [9] : Sommaire des dépenses réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau suivant présente des renseignements sur les dépenses pour chacune des responsabilités essentielles de la CLCC et pour ses services internes au cours des trois exercices précédents. Les montants pour l'exercice en cours sont prévus en fonction des dépenses à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses réelles 2021-2022	Dépenses réelles 2022-2023	Dépenses visées 2023-2024
Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	37 771 739	42 264 222	46 073 682
Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	4 490 685	4 450 821	5 838 284

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses réelles 2021-2022	Dépenses réelles 2022-2023	Dépenses visées 2023-2024
Décisions relatives à la suspension du casier/au pardon et à la radiation et recommandations concernant la clémence	3 354 955	8 360 982	9 720 874
Total partiel	45 617 379	55 076 025	61 632 840
Services internes	13 135 439	13 700 453	14 517 141
Total	58 752 818	68 776 478	76 149 981

Explication du tableau [9]

Les dépenses réelles ont augmenté au cours des exercices financiers en raison d'un financement supplémentaire par le biais du Budget supplémentaire des dépenses et des augmentations salariales négociées.

Tableau [10] : Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau suivant présente des renseignements sur les dépenses pour chacune des responsabilités essentielles de la CLCC et pour ses services internes au cours des trois prochains exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses budgétaires 2024-2025 (telles qu'indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027
Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	43 385 107	46 247 091	42 923 011	42 101 473

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses budgétaires 2024-2025 (telles qu'indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027
Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	5 232 835	5 232 835	5 256 310	5 256 259
Décisions relatives à la suspension du casier/au pardon et à la radiation et recommandations concernant la clémence	11 846 527	13 251 955	10 542 057	10 691 316
Total partiel	60 464 469	64 731 881	58 721 378	58 049 049
Services internes	13 551 811	13 851 811	13 625 447	13 582 096
Total	74 016 280	78 583 692	72 346 825	71 631 144

Explication du tableau [10]

Les dépenses totales prévues de la CLCC pour 2024-2025 par rapport au Budget principal des dépenses de 2024-2025 s'expliquent par le report prévu du Budget de fonctionnement de cinq pour cent et le report prévu en raison des retards dans la mise en œuvre du renouvellement du Système de pardon et de suspension du casier (SPSC) à partir de 2023-2024. Les réductions des dépenses prévues pour les années à venir sont liées au recentrage des dépenses gouvernementales découlant du Budget de 2023. Les réductions proposées par la CLCC comprennent le retour du financement votés associée à l'initiative de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances (SCDS), qui est dirigée par Santé Canada.

La CLCC contribue à la SCDS par le biais du processus décisionnel provincial dans les régions de l'Atlantique, des Prairies et du Pacifique. En 2008-2009, au moment où la stratégie a été introduite et a reçu du financement, l'augmentation annuelle du nombre d'examens provinciaux était estimée à environ 900. L'augmentation annuelle du nombre d'examens ne s'est pas matérialisée. L'impact réel a été une moyenne de 97 examens par an au cours des cinq dernières années. En 2020-2021, le nombre quotidien

moyen annuel d'adultes sous la garde des provinces et des territoires a diminué de 21 % par rapport à l'année précédente.

Lors de l'identification et de la détermination des réductions, les considérations fondamentales sous-jacentes de la CLCC sont la sécurité publique, l'exécution efficace des programmes, la garantie d'une prise de décision de qualité de la part des commissaires, et la minimisation et l'atténuation des risques opérationnels.

Tableau [11] : Sommaire des dépenses budgétaires brutes et nettes prévues pour 2024-2025

Le tableau ci-dessous fait le rapprochement des dépenses brutes prévues et des dépenses nettes prévues pour 2024-2025.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses brutes prévues 2024-2025	Revenus prévus déduits des dépenses 2024-2025	Dépenses nettes prévues 2024-2025
Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	46 247 091	0	42 247 091
Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	5 232 835	0	5 232 835
Décisions relatives à la suspension du casier/au pardon et à la radiation et recommandations concernant la clémence	13 251 955	0	13 251 955
Total partiel	64 731 881	0	64 731 881
Services internes	14 351 811	(500 000)	13 851 811
Total	79 083 692	(500 000)	78 583 692

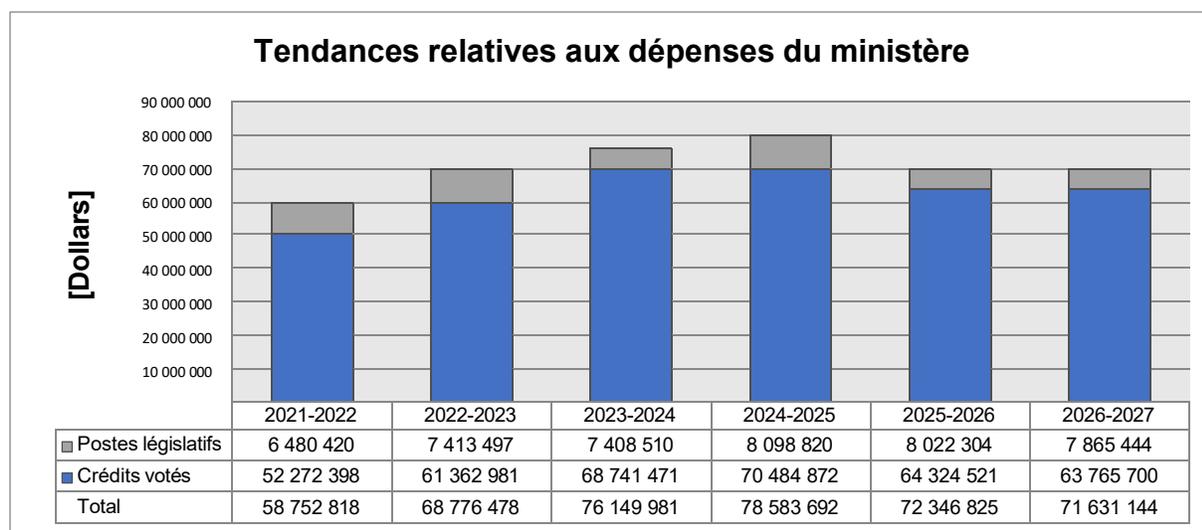
Explication du tableau [11]

En 2022-2023, la CLCC a demandé une autorisation de recettes applicables à un crédit afin de fournir des services d'approvisionnement à d'autres petits ministères et organismes. La CLCC a l'autorisation permanente de fournir ces services sur la base du recouvrement des coûts jusqu'à concurrence de 500 000 \$.

Financement

Figure [2] : Dépenses ministérielles de 2021-2022 à 2026-2027

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (dépenses votées et législatives) au fil du temps.



En 2024-2025, la CLCC prévoit de dépenser 78,6 millions de dollars en autorisations parlementaires pour atteindre les résultats escomptés de ses responsabilités principales. Cette somme comprend : 74,0 millions de dollars en financement à recevoir par l'entremise du Budget principal des dépenses, plus un report du budget de fonctionnement lié aux écarts de 2023-2024 jusqu'à concurrence de cinq pour cent du Budget principal des dépenses de 2023-2024 et le reprofilage des investissements en capital prévu du SPSC à partir de 2023-2024. Pour 2025-2026, la diminution est due au recentrage des dépenses gouvernementales annoncées dans le Budget de 2023.

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits de la CLCC sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2024-2025](#).

État condensé prospectif des opérations

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu des opérations de la CLCC de 2023-2024 à 2024-2025.

Les montants des prévisions et les montants prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions et les montants prévus qui sont présentés dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des opérations prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des résultats d'exploitation nets avec les autorisations demandées, se trouvent sur le site [Web de la CLCC](#).

Tableau [12] : État condensé prospectif des opérations pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (en dollars).

Renseignements financiers	Résultats visés 2023-2024	Résultats prévus 2024-2025	Différence (résultats prévus 2024-2025 moins résultats visés 2023-2024)
Total des dépenses	86 320 952	88 717 523	2 396 571
Total des revenus	200 000	500 000	(300 000)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	86 120 952	88 217 523	2 096 571

Explication du tableau [12]

Les résultats prévus pour l'exercice 2024-2025 devraient être légèrement supérieurs aux prévisions de 2023-2024, principalement en raison du reprofilage de l'investissement en capital prévu du SPSC.

Ressources humaines

Tableau [13] : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau ci-dessous présente un sommaire sur les ressources humaines, en équivalents à temps plein (ETP), pour les responsabilités essentielles de la CLCC et pour ses services internes au cours des trois précédents exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction du cumul de l'année.

Responsabilités essentielles et services internes	ETP réels 2021-2022	ETP réels 2022-2023	ETP prévus 2023-2024
Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	320	329	334
Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	49	49	51
Décisions relatives à la suspension du casier/au pardon et à la radiation et recommandations concernant la clémence	57	65	70

Responsabilités essentielles et services internes	ETP réels 2021-2022	ETP réels 2022-2023	ETP prévus 2023-2024
Total partiel	426	443	455
Services internes	67	76	81
Total	493	519	536

Explication du tableau [13]

Les dépenses prévues en ETP ont augmenté au cours des exercices financiers en raison du financement supplémentaire en cours reçu par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses B en 2022-2023.

Tableau [14] : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau suivant présente des renseignements sur les ressources humaines, en ETP, pour chacune des responsabilités essentielles de la CLCC et pour ses services internes prévus pour 2024-2025 et les années suivantes.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents à temps plein prévus 2024-2025	Équivalents à temps plein prévus 2025-2026	Équivalents à temps plein prévus 2026-2027
Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	322	317	314
Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	51	51	50
Décisions relatives à la suspension du casier/au pardon et à la radiation et recommandations concernant la clémence	83	83	82
Subtotal	456	451	446
Services internes	77	77	76
Total	533	528	522

Explication du tableau [14]

La diminution des ETP prévus au cours des prochains exercices financiers est due aux recentrage des dépenses gouvernementales annoncées dans le Budget de 2023. Une réduction du budget équivalant à 11 ETP d'ici 2026-2027 est liée au retour du financement votés associé à l'initiative de la SCDS et relèvera de la responsabilité principale des décisions en matière de libération conditionnelle de la CLCC. La CLCC identifiera des économies supplémentaires dans le cadre de son processus annuel de la Planification opérationnelle intégrée (POI). L'objectif de la POI est d'identifier les activités qui seront entreprises, la manière dont les ressources (financières et humaines) seront allouées aux activités, et les défis/risques auxquels il faudra faire face dans l'exécution des tâches avec des ressources limitées. Cet exercice

permettra de réduire de six ETP supplémentaires d'ici 2026-2027. Les réductions progressives seront dues à la rotation du personnel et à l'attrition.

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Dominic LeBlanc, C.P., c.r., député.

Administratrice générale : Jennifer Oades, présidente.

Portefeuille ministériel : Ministère de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales.

Instrument habilitant : Le cadre légal en vertu duquel la CLCC exerce ses activités comprend la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#) et son règlement, la [Loi sur le casier judiciaire](#) et son règlement, les lettres patentes, le [Code criminel](#), la [Charte canadienne des droits et libertés](#) et d'autres textes législatifs.

Année d'incorporation ou de création : 1959.

Autres renseignements : La CLCC contribue à l'obtention du résultat visé par le gouvernement du Canada, qui consiste à assurer la sécurité des Canadiens. Elle y contribue en prenant des décisions relatives à la mise en liberté sous condition, à la suspension du casier et à la radiation et en formulant des recommandations en matière de clémence en temps opportun.

La CLCC est dirigée par une présidente qui rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre de la [Sécurité publique](#). Cependant, le ministre n'a pas le pouvoir législatif de donner des directives à la présidente ni aux commissaires de la CLCC dans le cadre de l'exercice de leur pouvoir décisionnel. Cette structure contribue à garantir l'impartialité et l'intégrité du processus décisionnel de la CLCC.

Lorsqu'elle rend des décisions concernant la mise en liberté sous condition, la suspension du casier ou le pardon, et lorsqu'elle fait des recommandations en matière de clémence, la CLCC a pour but premier la protection de la société. La CLCC prend ses décisions de façon autonome et indépendante. Cependant, comme l'exigent les lois et des politiques qui la régissent, ses décisions sont publiques et transparentes.

Dans toutes les décisions, la protection de la société est le critère prépondérant appliqué par la CLCC. Cette dernière contribue à la protection de la société en favorisant, s'il y a lieu, la réinsertion sociale en temps opportun des délinquants comme citoyens respectueux des lois. En outre, la suspension du casier ou le pardon permet que les casiers judiciaires des personnes qui ont été déclarées coupables d'une infraction criminelle, mais qui ont fini de purger leur peine et ont démontré qu'elles sont des citoyens respectueux des lois depuis un nombre d'années déterminé, soient gardés à part des autres casiers judiciaires.

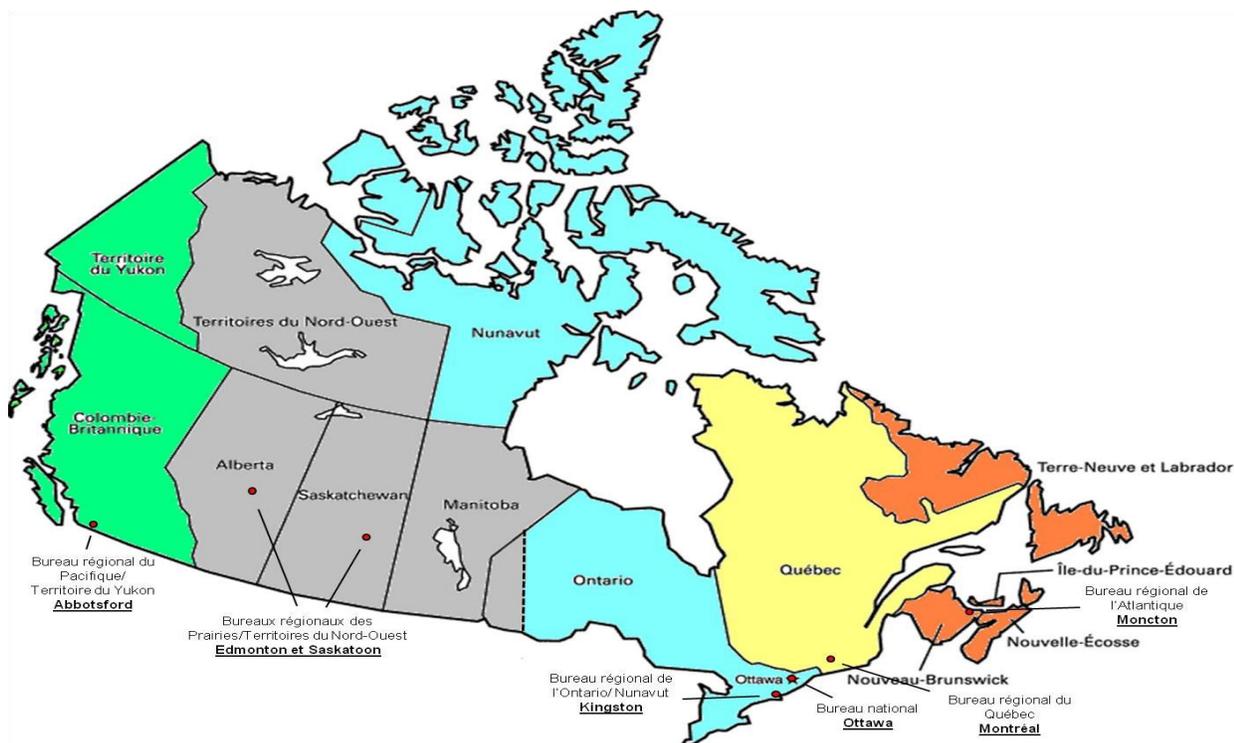
La CLCC a également la responsabilité législative d'ordonner ou de refuser d'ordonner la radiation des dossiers de condamnations pour des infractions admissibles qui seraient aujourd'hui des actes licites en vertu de la [Loi sur la radiation](#).

Les résultats du travail de la CLCC figurent dans son [Rapport de surveillance du rendement \(RSR\)](#). Le RSR contient de l'information sur le rendement et des données statistiques pour les cinq dernières années

relativement aux deux responsabilités essentielles de la CLCC qui sont régies par la loi : le programme de mise en liberté sous condition et le programme de suspension du casier et de clémence.

La CLCC exerce ses responsabilités à son bureau national à Ottawa, et dans ses six bureaux établis dans cinq régions à l'échelle du Canada (Atlantique, Québec, Ontario, Prairies et Pacifique).

Figure [3] : Emplacement des bureaux de la CLCC



Les bureaux régionaux de la CLCC exécutent le programme de mise en liberté sous condition. Les décisions concernant la mise en liberté sous condition sont prises par les commissaires, qui sont appuyés dans leur prise de décisions par des employés de la fonction publique. Ceux-ci planifient les audiences, examinent l'information contenue dans les dossiers pour la prise de décisions, veillent à ce que l'information qui sera utilisée pour la prise de décisions soit transmise aux délinquants, et communiquent les décisions sur la mise en liberté sous condition aux représentants du SCC et à d'autres personnes s'il y a lieu. Le personnel des bureaux régionaux s'occupe aussi de communiquer des renseignements aux victimes, de prendre les dispositions requises pour permettre à des personnes d'assister à des audiences à titre d'observateurs, de traiter les demandes d'accès au Registre des décisions de la CLCC, et de mener des activités de sensibilisation et d'engagement du programme.

Les commissaires des cinq régions et du bureau national rendent des décisions relatives à la suspension du casier, mais le travail de collecte de données, d'enquête et d'évaluation en ce qui a trait à la suspension du casier et à la clémence est effectué au bureau national par des employés de la fonction publique. De plus, les commissaires de la Section d'appel au bureau national contribuent à la qualité du processus décisionnel de la CLCC en s'assurant que les décisions relatives à la mise en liberté sous condition sont conformes à la loi, aux politiques de la CLCC et au principe de justice fondamentale.

Des fonctionnaires du bureau national élaborent des politiques et des procédures nationales concernant toutes les responsabilités essentielles, coordonnent les processus de qualification et de nomination des

commissaires, ainsi que leur formation, offrent un programme d'éducation et d'information du public et répondent aux demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP). Les autres tâches remplies au bureau national comprennent la planification stratégique et opérationnelle, l'élaboration de politiques, la gestion des ressources, le suivi des programmes, les normes professionnelles, l'assurance qualité (par exemple, les examens de cas et les enquêtes), de même que la prestation d'une gamme de services internes.

Conformément aux dispositions énoncées dans les lois qui régissent la CLCC, les commissaires prennent leurs décisions en toute indépendance, sans aucune ingérence de quelque type que ce soit. À titre de décideurs indépendants, ils sont tenus de respecter les lois, sont guidés par les politiques et sont chargés :

- d'examiner tous les renseignements pertinents dont ils disposent dans les cas de mise en liberté sous condition, de suspension du casier, de pardon et de clémence;
- d'effectuer une analyse approfondie de chaque cas et de demander des renseignements supplémentaires, au besoin, pour rendre des décisions judicieuses;
- d'évaluer le risque et d'autres facteurs liés aux cas, de se prononcer de façon indépendante sur chaque cas et de présenter, par écrit, des motifs valables et bien documentés justifiant leurs décisions;
- de veiller à ce que les examens soient effectués conformément au devoir d'agir équitablement et à ce que toutes les garanties procédurales soient respectées.

La présidente de la CLCC est une commissaire à temps plein et elle est la première dirigeante. Elle dirige l'exécution des responsabilités essentielles de la CLCC conformément aux priorités et aux plans généraux du gouvernement du Canada. Elle est responsable de l'efficacité et de l'efficience des politiques et des opérations de la CLCC. La présidente est secondée dans ces responsabilités par la première vice-présidente, la vice-présidente de la Section d'appel, les cinq vice-présidents régionaux, l'administrateur en chef adjoint et les cadres supérieurs.

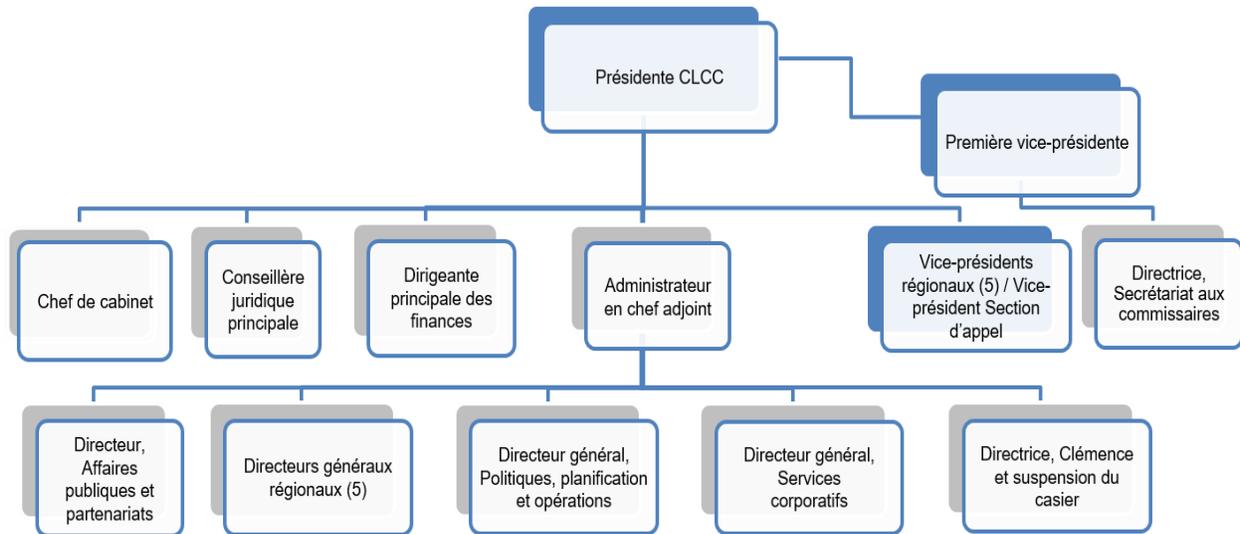
La première vice-présidente exerce tous les pouvoirs, fonctions et responsabilités de la présidente, en cas d'absence de cette dernière. Elle est responsable de la supervision du processus de qualification et de nomination des commissaires, de la formation, de la conduite professionnelle, des plaintes des commissaires, des évaluations annuelles et de l'assurance qualité de tous les commissaires et vice-présidents. Elle est aussi responsable de superviser la Section d'appel et des opérations.

L'administrateur en chef adjoint de la CLCC est le principal cadre et l'administrateur en chef des opérations. Pour appuyer la présidente dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur en chef adjoint joue un rôle de direction dans les domaines de la planification stratégique et opérationnelle, de l'élaboration des politiques, de la gestion des ressources, de la surveillance des programmes et de l'administration, ainsi que dans le fonctionnement des bureaux nationaux et régionaux.

L'organigramme qui suit comprend des renseignements supplémentaires.

Figure [4] : Structure organisationnelle

Remarque : Dans le graphique ci-dessous, l'arrière-plan bleu indique les postes nommés par décret, et l'arrière-plan gris, les postes de fonctionnaires.



Coordonnées de l'organisation

Adresse postale : Division des Affaires publiques et des partenariats
410, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0R1

Téléphone : (613) 954-7474

Courriel : info@PBC-CLCC.gc.ca

Site(s) Web : Canada.ca/Commission-des-liberations-conditionnelles-du-Canada

Tableaux de renseignements supplémentaires

Le tableau de renseignements supplémentaires ci-dessous est accessible sur le site [Web de la CLCC](#) :

- Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+).

Des renseignements sur la stratégie ministérielle de développement durable de la CLCC sont disponibles sur le site [Web de la CLCC](#).

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel de la CLCC ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérales dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#). Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes plus.

[Développer ou réduire les sections]

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique servant à faciliter l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. L'ACS Plus est un processus qui consiste à déterminer qui est touché par la problématique ou par les possibilités envisagées dans le cadre de l'initiative, à déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées, à prévoir les obstacles qui empêchent d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier et à les atténuer. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie, la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

Entreprise autochtone

Tel que défini sur le [site Web de Services aux Autochtones Canada](#), conformément à l'engagement du gouvernement du Canada selon lequel un objectif minimum obligatoire de 5 % de la valeur totale des marchés est attribué chaque année aux entreprises autochtones.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Document énonçant les priorités, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises d'un ministère sur une période de trois ans qui commence à l'exercice indiqué dans le titre du document. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2024-2025, les priorités pangouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le discours du Trône de 2021 : bâtir un présent et un avenir plus sains; développer une économie plus résiliente; mener une action climatique audacieuse;

travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion; avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation; lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présentation d'information sur le rendement réel d'un ministère au cours d'un exercice par rapport à ses plans, priorités et résultats attendus énoncés dans son plan ministériel pour cet exercice. Les rapports sur les résultats ministériels sont présentés au Parlement chaque automne.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (departmental result)

Changement qu'un ministère cherche à influencer. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes. Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.